



COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Cinquième session.

EDUCATION POLITIQUE DES FEMMES

1. A la quatrième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue en mai 1950, le Secrétaire général a présenté un rapport (E/CN.6/141) sur la constitution et la diffusion d'une documentation relative à un programme efficace d'éducation politique des femmes qui ont récemment acquis le droit de vote, question qu'avaient traitée la Commission à ses première et deuxième session et le Conseil économique et social dans ses résolutions 48 (IV) et 154 A (VII).
2. Après étude de ce rapport, la Commission avait invité le Conseil économique et social à charger le Secrétaire général de diffuser les renseignements déjà reçus par le Secrétariat, sous la forme d'un guide ou d'un manuel qui servirait de guide aux organisations travaillant en vue de faire l'éducation politique des femmes dans les pays où les femmes ont récemment acquis le droit de vote ou commencent à participer aux affaires publiques (E/1712, paragraphe 30).
3. A sa onzième session, le Conseil économique et social (résolution 304 C (XI)) a chargé le Secrétaire général de diffuser les renseignements déjà reçus par le Secrétariat, sous la forme d'un guide ou d'un manuel qui servirait de guide aux organisations travaillant en vue de faire l'éducation politique des femmes dans les pays où celles-ci ont récemment acquis le droit de vote ou commencent à participer aux affaires publiques.
4. Conformément à la résolution 154 A (VII) précitée, par laquelle le Conseil économique et social invitait le Secrétaire général "à poursuivre, dans l'intérêt des femmes qui ont récemment acquis le droit de vote, la constitution d'une documentation relative à un programme efficace d'éducation politique", le Secrétaire général a continué ses efforts pour constituer cette documentation.

Pour recueillir des renseignements dans ce domaine, il a rencontré les mêmes difficultés que celles qui ont été signalées précédemment. <sup>1)</sup> Les renseignements supplémentaires que le Secrétaire général a recueillis depuis la publication de son rapport (E.CN.6/141) figurent dans l'annexe au présent rapport.

5. L'étude de tous les renseignements pertinents rassemblés jusqu'à ce jour a permis de dégager plusieurs faits que le Secrétaire général estime bon de porter à l'attention de la Commission. Ces faits sont indiqués dans les paragraphes qui suivent.

6. Il ne faudrait pas croire que tous les Etats où les femmes ont acquis récemment des droits politiques ou commencent à participer aux affaires publiques figurent parmi les pays dits insuffisamment développés. Au contraire, dans certains de ces Etats, les femmes bénéficient depuis longtemps des mêmes possibilités d'éducation que les hommes et elles se sont distinguées dans l'enseignement et dans les professions libérales; tel est le cas, par exemple, de la France et de la Belgique. Dans d'autres pays, le refus d'accorder des droits politiques aux femmes était dû à des conditions sociales ou économiques dont l'effet semble avoir persisté, de sorte que les femmes ont montré peu d'ardeur à exercer le droit de vote qui leur était accordé. Dans les pays moins développés, le défaut d'instruction est certainement un facteur important; pour en tenir compte, il faudrait adapter les méthodes au niveau d'instruction des diverses collectivités.

7. Si, comme on vient de le voir, le milieu culturel varie d'un pays à l'autre, il y a aussi de grandes différences en ce qui concerne le mode de gouvernement, même lorsqu'il s'agit de gouvernements élus. Le but visé par la Commission ne serait donc pas atteint si on exposait dans un manuel les mesures particulières qui conviennent à une forme donnée de gouvernement.

8. Il faut évidemment tenir compte des facteurs très divers qui font, comme on vient de l'indiquer, que les femmes qui ont acquis récemment le droit de vote montrent parfois peu d'empressement à exercer ce droit; il faut donc préparer des programmes d'éducation politique établis scientifiquement et adaptés aux besoins de chaque collectivité. Les organisations internationales peuvent réunir

---

1) Voir les documents E/CN.6/25 et E/CN.6/141.

et communiquer les renseignements nécessaires à la préparation des programmes, mais il semble que la méthode la plus efficace serait d'établir ces programmes dans le cadre d'un pays, d'une région ou d'une collectivité, en tenant compte des besoins ~~ocnus~~ propres à chaque cas. Ces programmes iraient des campagnes contre l'analphabétisme jusqu'à l'enseignement civique de niveau élevé.

9. De l'examen étudié des renseignements disponibles, le Secrétaire général tire donc la conclusion suivante, qu'il a l'honneur de présenter à la Commission : la meilleure forme à donner au guide ou au manuel d'éducation politique pour les pays où les femmes ont récemment obtenu le droit de vote serait celle d'un manuel de vulgarisation, au plan assez souple pour pouvoir être adapté au pays ou à la collectivité auxquels il est destiné.

10. Le Secrétaire général présente à la Commission de la condition de la femme les grandes lignes d'un manuel complété par des renseignements et des exemples concrets applicables à la structure politique du pays intéressé.

## Rôle des femmes dans la vie politique

### Introduction

Les femmes constituent plus de la moitié de la population du globe et, dans beaucoup d'Etats, plus de la moitié des habitants. La justice et l'égalité, deux idéaux auxquels souscrit, de nos jours, un nombre de plus en plus grands de gouvernements, exigent que les femmes aient, au foyer et dans la vie publique, les mêmes droits et les mêmes obligations que les hommes.

Ce sont ces deux idéaux qui ont conduit, à notre époque, à demander que les femmes aient les mêmes droits familiaux, patrimoniaux, civiques et autres, que les hommes. Dans ce manuel, nous envisageons les droits et les responsabilités des femmes en tant que citoyennes, leur droit de participer à la vie publique. La première chose à laquelle on pense à cet égard, c'est le droit de voter et le droit d'être élu. La femme a d'autres droits, comme nous le verrons, mais celui-là constitue l'un des moyens les plus importants de participer au gouvernement du pays.

L'idée que toutes les personnes sont appelées à participer au gouvernement de leur pays, soit en élisant des représentants qui auront à régler, au Parlement, les affaires politiques, civiques et sociales, soit en prenant part à ces décisions en tant que membres du Parlement, soit par tout autre moyen, est apparue aux premiers temps de l'histoire de l'humanité. Mais elle est tombée dans l'oubli pendant une longue période et elle n'a réapparu que récemment, même pour les hommes. A partir de la fin du 18ème siècle, elle s'est répandue dans un nombre de plus en plus grand de pays; cependant avant les premières années du 20ème siècle, l'idée d'étendre ces droits aux femmes n'était guère discutée sérieusement et encore moins appliquée. Au cours des dix-neuf premiers siècles de l'ère chrétienne, les femmes n'ont eu aucune part à la vie publique dans des sociétés créées par l'homme.

On voit donc quel immense progrès a été accompli au cours des cinquante dernières années. En 1900, les femmes n'avaient de droits politiques dans aucun Etat souverain. En 1950, les femmes ont des droits politiques égaux à ceux des hommes, ou plus restreints dans soixante-quatre Etats, et il n'y a plus que seize Etats où les femmes ne jouissent pas de ces droits.

Grâce au zèle de femmes qui ont lutté inlassablement pour que les droits politiques soient accordés aux femmes et avec le concours d'hommes animés du même esprit d'égalité et de justice, les femmes ont atteint leur but en beaucoup moins de temps qu'il n'en avait fallu pour l'homme, la lutte pour le suffrage lui-même étant en effet la première bataille à gagner.

Il ne suffit naturellement pas d'énumérer les gains obtenus pour avoir une idée complète de la question. Quiconque veut exercer une fonction publique, et le droit de vote en est une, doit apprendre à connaître les principes de gouvernement, le fonctionnement des institutions de son pays, les droits du peuple et les règles fondamentales de droit qui régissent la vie de son pays. Les femmes ont besoin d'une éducation politique pour acquérir ces connaissances et pouvoir ainsi concourir et collaborer avec les hommes, sur un pied d'égalité, dans l'exercice de leurs fonctions. En participant à la vie publique, les hommes ont acquis de l'expérience et une éducation politique, théorique aussi bien que pratique, parfois par tâtonnements, parfois par des méthodes plus systématiques. Appelées désormais à assumer de grandes responsabilités, les femmes ne doivent pas négliger d'acquérir toutes les connaissances dont elles ont besoin pour collaborer avec les hommes dans la vie publique.

Un autre aspect de la question vaut d'être noté. Nous avons constaté que, dans la plupart des pays, les femmes ont les mêmes droits politiques que les hommes. Mais, se servent-elles de ces droits à égalité avec les hommes, en sont-elles capables, leur est-il possible d'exercer effectivement leurs droits dans la vie politique réelle ?



Il suffit de voir la composition des parlements des divers pays, où les femmes sont presque toujours une infime minorité, pour répondre non à cette question. (Exemples montrant le nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes).

Les droits existent désormais, mais ils ne sont pas suffisamment exercés, soit par suite de vieilles traditions qui s'opposent à ce que les femmes exercent pleinement ces droits, soit parce que les femmes n'ont pas les connaissances nécessaires, ni la compétence qui leur permettrait de surmonter ces obstacles. Ceci nous ramène au problème de l'éducation politique : celle-ci est nécessaire si l'on veut que les femmes exercent en fait les droits politiques que la loi leur reconnaît maintenant.

Le but de cette brochure est de donner certaines connaissances générales pour familiariser les femmes avec leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyennes. Elle se propose de développer le savoir qui leur est nécessaire pour prendre la part qui leur revient dans la direction de la vie politique de leur pays. Elle ne s'adresse pas seulement à toutes les femmes prises individuellement, elle a aussi pour but de fournir des indications aux organisations civiques, et notamment aux organisations féminines, sur la façon de préparer les femmes aux tâches qui les attendent.

## II

### La femme et le gouvernement

Dans leur vie d'épouse ou de mère et dans leur travail, les femmes considèrent souvent comme tout naturel tout ce qu'elles rencontrent dans leurs activités quotidiennes. Elles suivent une route pour aller au marché où elles font leurs achats; elles passent devant l'école où leurs fils et leurs filles apprennent à lire et à écrire; elles achètent des aliments pour le déjeuner ou le dîner; elles rentrent chez elles, parfois en autobus.

Qui a fait la route ? Des ouvriers ! Qui a décidé de la faire ? Peut-être les autorités municipales de la ville ou du village où vous habitez.

Que se passe-t-il à l'école ? Les maîtres y transmettent aux jeunes les connaissances, les usages, les techniques de la génération précédente; ils les aident à devenir capables physiquement et mentalement de poursuivre l'oeuvre de leurs parents. Qui leur donne les moyens de le faire ? C'est l'Etat qui a introduit l'enseignement gratuit obligatoire pour tous les jeunes ou qui paie les traitements des instituteurs et institutrices; parfois une commission désignée par les autorités municipales surveille leurs activités; les autorités de la province ou de l'Etat ont pu fournir les sommes nécessaires pour la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, sur le produit des impôts que paient les habitants du pays, hommes et femmes.

Certains des aliments que vous achetez viennent de l'étranger et l'importateur peut avoir acquitté des droits de douane; des inspecteurs de l'Etat ont peut-être procédé au contrôle sanitaire de ces aliments; dans des périodes exceptionnelles, le gouvernement du pays peut imposer des prix maximums ou un rationnement, pour assurer à chacun une part équitable des aliments devenus rares.

L'autobus que vous prenez appartient peut-être à une compagnie privée; dans d'autres cas, le service de transport est assuré par les autorités municipales qui ont jugé bon d'en faire un service public.

Chaque semaine, chaque jour, lorsque vous circulez dans votre ville, au cours de vos activités et de vos travaux, vous rencontrez ce que l'on appelle le gouvernement. Ce dernier vous vient en aide dans bien des domaines, vous laisse toute liberté dans d'autres; ailleurs, il s'oppose à ce que vous fassiez certaines choses. Tantôt il vous donne et tantôt il vous prend quelque chose.

On dit qu'un gouvernement est démocratique lorsqu'il s'appuie sur la volonté du peuple. Cette volonté peut s'exprimer directement, par exemple par un référendum sur une question particulière, procédure qui n'est en vigueur que dans un certain nombre de pays; elle peut se manifester par le choix de représentants qui se réunissent au parlement national, dans les assemblées locales ou les conseils municipaux. Ces représentants parlent et décident en votre nom parce que vous avez pris part à l'élection du parlement, de l'assemblée locale ou du conseil. C'est ce qu'on appelle le régime du gouvernement représentatif dans une démocratie, et c'est celui qui est le plus commun de nos jours puisque nos Etats, nos provinces et nos villes sont en général trop vastes pour que les habitants puissent participer directement et de façon continue au gouvernement.

Les hommes et les femmes ont très souvent des intérêts communs. Il existe cependant des problèmes économiques, sociaux et politiques où leurs intérêts peuvent diverger, par exemple lorsqu'il s'agit de la famille, du droit au travail, de la meilleure façon d'élever les enfants, etc. En exerçant leur droit de vote, en se présentant aux élections, en recherchant des emplois publics et dans des centaines d'autres domaines qui les concernent, les femmes luttent aux côtés des hommes pour défendre les droits des deux sexes et obtenir un bon gouvernement, mais parfois aussi contre les hommes pour faire reconnaître leur droit, en tant que femmes, d'influencer la structure et la vie politique de la nation.

### III

#### Ce que la liberté et l'égalité représentent pour la femme

Vous êtes citoyenne de .....; d'autres femmes sont citoyennes des Etats-Unis d'Amérique, ou de l'Union soviétique, ou de la France, ou de la Birmanie, ou de quelque autre pays. Vous vous sentez attachée à l'Etat dont vous êtes citoyenne. Vous voulez vivre heureuse dans cet Etat et vous désirez que vos concitoyens y connaissent également la prospérité. Vous n'ignorez pas qu'il existe aussi une communauté internationale dont font partie tous les Etats et que des relations paisibles et harmonieuses au sein de cette communauté sont une condition essentielle de votre bonheur en tant que citoyenne d'un Etat. Vous connaissez l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies, qui a été constituée en 1945 à la suite des horreurs de la Deuxième guerre mondiale, pour assurer la paix, l'observation des droits de l'homme et l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines, et pour servir maintes autres aspirations nobles de l'humanité.

Avec vos concitoyens, vous cherchez à assurer le bien-être du peuple dont vous faites partie. A cet effet, il vous faut des connaissances de base sur votre pays. Le nom et les limites actuelles de votre Etat, de votre ville ou de votre village vous paraissent peut-être tout naturels. Vous pensez sans doute qu'il y a toujours eu un maire dans votre ville et un gouvernement dans votre capitale. En fait, tout ceci est venu progressivement, grâce aux efforts du peuple dont le



moteur a été l'amour de la liberté inhérent à tout être humain. Dans certains cas, les habitants d'un Etat souverain ont arraché au pouvoir absolu des concessions qui, élargies au cours des âges, ont fini par donner naissance à un régime de liberté et de démocratie. Ce régime garantit aux hommes et aux femmes certaines libertés fondamentales, telles que la liberté individuelle, la liberté de religion, la liberté d'association, d'autres encore; il est fondé sur la volonté du peuple exprimée dans des élections périodiques régulièrement conduites. Dans d'autres cas, l'Etat a pris naissance au cours d'une lutte contre la domination étrangère; il est devenu indépendant et souverain à la suite de cette lutte. Parfois, un Etat s'est affranchi de la domination étrangère en même temps que ses citoyens se voyaient reconnaître les libertés; ailleurs, les sujets de l'Etat devenu indépendant ont dû lutter encore pour assurer leurs droits. Dans certains cas, l'évolution vers la liberté et la démocratie s'est faite presque sans interruption; dans d'autres, au contraire, il y a eu des hauts et des bas, des progrès et des réactions, certains avantages acquis ont été contestés ou le terrain perdu précédemment a été regagné. Lorsque vous connaîtrez mieux l'histoire de votre pays, vous serez en mesure d'apprécier le point où il est arrivé actuellement dans ce mouvement général.

L'acquisition par les femmes du droit de voter et d'être élues, d'occuper un emploi public, autrement dit des droits politiques, par opposition aux **droits** individuels ou aux droits économiques, vient se placer dans ce mouvement général vers plus de liberté et d'égalité. Vous n'êtes plus un objet de cette lutte, mais un sujet. Vous avez maintenant votre mot à dire et vous êtes appelée à exprimer votre opinion sur toutes les questions qui se posent. Vous avez obtenu une plus grande liberté pour participer aux affaires de votre pays. Vous avez obtenu l'égalité avec les hommes pour préparer l'avenir. Vous avez assumé de plus grandes responsabilités qu'auparavant pour vous-même, votre famille et votre pays.

Les femmes ne peuvent exercer ces responsabilités qu'en se familiarisant avec les problèmes que posent les décisions qu'elles auront à prendre. Avoir plus de droits, cela veut dire aussi avoir une tâche plus lourde. La vie des femmes, la vie des nations et, en fait, tout l'avenir de l'humanité, dépendent de la façon dont les femmes exerceront leurs droits. Dans la lutte perpétuelle pour obtenir plus de liberté et des niveaux de vie plus élevés, les femmes marchent maintenant aux côtés des hommes, avec des droits égaux, pour édifier l'avenir, mais, il leur reste encore beaucoup à apprendre si elles veulent répondre à ce qu'on attend d'elles et ne pas rester en arrière des hommes dans l'accomplissement de leurs nouveaux devoirs.

#### IV

#### Les femmes et le gouvernement démocratique du pays

Dans leur intérêt propre comme dans celui de la nation, les femmes qui veulent influencer la vie politique du pays doivent en connaître les institutions. Celles-ci ne sont pas identiques dans tous les Etats du globe. Les voies de l'histoire n'ont pas été les mêmes pour tous. Les instructions de votre Etat peuvent être bonnes. Pour être différentes, les institutions politiques d'un autre Etat n'en sont pas nécessairement plus mauvaises. Il arrive parfois que des institutions qui fonctionnent harmonieusement dans un Etat ne donnent pas d'aussi bons résultats dans un autre.

L'organisation du gouvernement dans votre pays vous intéresse évidemment au premier chef. Il existe des principes communs qui devraient être valables partout. Nous avons parlé plus haut de l'idéal de liberté et de l'idéal d'égalité. Mais l'individu isolé est trop faible pour faire de l'idéal une réalité. C'est l'Etat qui fournit un mécanisme solide pour la réalisation de ses espoirs et de ses désirs. C'est au gouvernement démocratique qu'il appartient de conserver, de développer et de protéger les droits et les libertés du peuple. Souvent, c'est en s'abstenant d'intervenir dans l'exercice de ces droits que le gouvernement remplit le mieux sa fonction.

Dans beaucoup d'autres cas, le gouvernement doit agir pour aider le peuple à réaliser ses aspirations vers une meilleure alimentation, des logements plus satisfaisants, de meilleures conditions de travail, etc. Le gouvernement doit non seulement édicter des lois, mais en surveiller l'application et s'assurer qu'elles sont observées par le peuple comme par les fonctionnaires qui sont chargés de leur exécution.

L'action gouvernementale s'exerce à différents échelons et à chacun d'eux vous aurez à y participer. Il y a, par exemple, des Etats fédéraux qui sont composés d'un certain nombre d'Etats membres et qui se sont constitués, le plus souvent, par la décision des citoyens des petits groupements de se fédérer et de créer ainsi un Etat commun. (Exemples)

Dans ces Etats, il existe un gouvernement fédéral et des gouvernements d'Etats, dont les attributions sont différentes. La compétence du gouvernement fédéral s'étend, en général, aux affaires étrangères, aux forces armées, souvent au commerce et aux échanges extérieurs, et à d'autres questions. Souvent, le droit civil, le droit pénal, l'enseignement, certains domaines de la sécurité sociale, etc. sont du ressort des gouvernements des Etats.

D'autres Etats sont de type unitaire, avec une seule autorité gouvernementale qui centralise toutes les activités de l'Etat. Vous voyez que votre pays est un Etat...

Qu'il s'agisse d'un Etat fédéral ou d'un Etat unitaire, cette subdivision n'épuise pas le nombre des organismes et des autorités dont vous aurez à observer et à étudier les activités. Il y a des unités régionales grandes ou petites, des provinces ou des départements dont les autorités ont une compétence et des attributions particulières : elles peuvent s'occuper des écoles dans les régions rurales, du service des eaux, des hôpitaux, des transports : vous voyez combien ces activités peuvent avoir d'importance pour vous. Les villes ont un conseil municipal, une commission de l'enseignement, une commission de la santé publique, des services d'assistance sociale et là aussi vous êtes directement intéressée à leurs travaux. La structure de tous ces organismes varie d'un pays à l'autre. Votre souci principal doit être de connaître les éléments essentiels du gouvernement de votre pays, de votre Etat, de votre région et de votre localité, afin d'avoir une idée des questions que vous avez maintenant le droit et l'obligation de débattre en public et pour lesquelles il vous faut prendre des décisions.

Si différente que soit l'organisation du gouvernement dans les divers pays du globe, il existe un critère commun qui permet de déterminer si un gouvernement est démocratique ou non. Ce critère, c'est le fait que tous les organes du pouvoir dépendent de la volonté du peuple et doivent se soumettre périodiquement à des élections régulières qui traduisent cette volonté. Cette épreuve régulière doit permettre de voir si les personnes investies des plus hautes fonctions possèdent toujours la confiance du peuple, si la composition des parlements, diètes, conseils, commissions, etc... reflète toujours l'opinion du public ou si, au contraire, le peuple réclame un changement. Il n'y a pas de gouvernement véritablement démocratique dans un Etat où le peuple ne jouit pas de ces droits. Et, pourrait-on ajouter, c'est seulement depuis que les femmes, qui représentent à peu près la moitié de la population dans chaque Etat, ont obtenu leurs droits politiques, qu'un gouvernement démocratique a été réalisé au vrai sens du mot. En effet, un gouvernement "démocratique" est celui dans lequel le peuple est au pouvoir; les femmes, qui font partie du peuple, doivent donc avoir les mêmes droits que les hommes.

## V

Comment les femmes peuvent exercer une influence sur les autorités publiques

Depuis que les femmes jouissent du droit de vote dans votre pays et peuvent également se présenter aux élections, un nouveau domaine d'activités leur est ouvert. Chaque fois qu'une femme vote, elle exerce son influence sur les destins de son pays, de sa région, de son village ou de sa ville, suivant les cas. Chaque femme élue au parlement, à un conseil municipal ou à quelque autre fonction publique, se trouve placée dans une position importante où elle peut servir la cause du peuple et défendre les droits et les intérêts qui ont une importance particulière pour les femmes.

Vous devez connaître la Constitution de votre pays, qui constitue la loi fondamentale sur laquelle s'appuient vos droits et vos devoirs et qui définit les pouvoirs exercés par les différents organes du gouvernement. Vous apprendrez quels sont les divers corps à élire. Vous saurez s'il y a une ou deux chambres qui décident, à la majorité, des lois à adopter et qui en contrôlent l'application.



Vous aurez peut-être à élire le président de votre Etat, le chef du pouvoir exécutif. Dans d'autres cas, le président est élu par les membres du parlement. Ailleurs, l'Etat peut avoir un monarque héréditaire au lieu d'un chef élu; lorsque les pouvoirs du monarque ont été transférés à des corps élus ou surveillés par le peuple, l'institution de la monarchie n'est nullement incompatible avec un gouvernement démocratique.

Vous aurez affaire au gouvernement sous ses diverses formes : l'organe législatif qui porte le nom de Parlement, de Congrès ou quelque autre nom; et le pouvoir exécutif, souvent représenté par un ministre, un premier ministre et son cabinet, dont l'existence dépend de la confiance du Parlement, et parfois par un président élu, pour une période donnée, par le peuple ou par un organisme parlementaire, et ayant le droit de nommer et de révoquer ses principaux conseillers, tantôt avec le consentement du Parlement et tantôt à son gré. Vous pouvez avoir affaire au gouvernement sous la forme d'une administration qui fait partie du pouvoir exécutif et qui reçoit les instructions des autorités supérieures. Certains services s'occupent des problèmes du travail, d'autres des impôts ou des assurances sociales ou d'autres affaires dont vous pouvez avoir quelque idée. Ces services existent parfois à l'échelon national, régional et local, et parfois ils sont centralisés. Vous savez qu'il y a des juges qui rendent la justice, parfois avec l'aide d'assesseurs non magistrats et d'un jury, et vous serez peut-être appelée un jour à participer à ces fonctions de l'Etat.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'action de l'Etat. Dans les démocraties, les trois pouvoirs - législatif, exécutif et judiciaire -, par lesquels se manifeste la volonté du peuple, sont généralement indépendants; on évite ainsi qu'un pouvoir excessif ne soit confié à une personne ou à un groupe de personnes et on assure la prépondérance à la volonté du peuple. Cependant, dans certains systèmes, d'autres méthodes servent au même but. En étudiant la Constitution et les institutions de votre pays, vous aurez une idée juste du régime qui y est en vigueur et vous comprendrez aussi les raisons qui ont amené ceux qui ont rédigé la Constitution et qui ont créé les institutions à suivre une voie plutôt qu'une autre. Certaines de leurs décisions vous paraîtront bonnes ou critiquables. Vous pouvez être satisfaite de ce qui se passe dans les écoles,



dans les tribunaux, dans les services de santé publique et dans les services d'assistance sociale, mais aussi y trouver à redire. Vous ne devrez pas oublier que vous avez maintenant le devoir de vérifier votre impression première et de réfléchir si ce que vous pensez à cet égard est juste ou faux, confirmé ou infirmé par les faits. Alors, vous pourrez vous faire entendre et voter en faveur de ce qui vous paraît juste.

## VI

### Les femmes et les partis politiques

Nous sommes tous en premier lieu des individus et à ce titre nous voulons préserver nos droits en tant qu'individus. Cependant, il est impossible que chacun vive et agisse comme s'il ne faisait pas partie d'une famille ou d'une société, comme s'il n'était pas citoyen d'un Etat. Au sein de la famille se développent certains droits et certaines obligations, les membres se prêtent mutuellement assistance et il y a des décisions à prendre. Cela est parfois facile, parfois difficile. Au sein d'une nation, les difficultés sont plus grandes en raison du nombre plus élevé de personnes qui sont en jeu. En tant que citoyennes, nous devons observer certaines règles de conduite comme dans le cadre de la famille. Nous choisissons nos représentantes ou nos conseillers, nous constituons nos gouvernements, nous avons des administrateurs et des juges, pour être assurées que les règles auxquelles nous avons souscrit en commun reçoivent forme de loi, soient appliquées par des administrateurs et observées par les juges lorsqu'ils forment une sentence.

Mais les membres d'une nation, les habitants d'une province ou d'une ville n'ont pas tous les mêmes idées et les mêmes intérêts. Aux époques barbares, les conflits résultant de ces différences étaient réglés par la force et la violence; le plus fort opprimait le plus faible. Dans les sociétés civilisées, les personnes qui ont des opinions et des intérêts semblables ou analogues forment des groupements et cherchent à montrer les mérites de leurs propres idées à ceux qui ne partagent pas leurs opinions. La forme du gouvernement, l'organisation de l'Etat, les droits des habitants, la position à prendre dans certaines questions de politique étrangère ou intérieure, l'aptitude d'un membre du pouvoir exécutif à exercer ses fonctions, la part des travailleurs dans la

production économique du pays, l'aide aux personnes déshéritées, les relations entre propriétaires et locataires, entre propriétaires fonciers et travailleurs agricoles, toutes ces questions font partie de la vie politique de la nation et peuvent donner lieu à des différences d'opinions et à des discussions animées.

Dans chaque pays, des partis politiques se constituent pour soutenir des points de vue divers. Ils s'efforcent de gagner votre sympathie et d'obtenir votre appui. Ils proposent des candidats pour les différents organismes. Ils publient des brochures, cherchent à vous attirer par leurs affiches, organisent des campagnes pour faire élire leurs candidats, envoient leurs orateurs dans tout le pays pour vous convaincre des mérites de leur cause, parlent à la radio, répètent leurs slogans tous les jours et à toute heure et, le jour des élections, ils peuvent même venir vous chercher et vous accompagner au bureau de vote.

Il faut que vous jugiez les mérites de la cause soutenue par chacun de ces partis et décidiez par vous-même après avoir pesé le pour et le contre. Vous pouvez vous convaincre de la justesse des principes politiques et du programme d'un parti; vous pouvez en devenir membre et vous joindre aux milliers d'autres personnes qui luttent pour la même cause. Vous pouvez, au contraire, estimer que le parti qui avait raison hier a tort aujourd'hui ou qu'il a raison dans certains cas et tort dans d'autres, et ne vous affilier à aucun parti, en vous réservant le droit de prendre, dans chaque cas particulier, la décision qui vous paraît la meilleure.

Les partis politiques ne sont pas immuables : les chefs changent, les programmes changent et les idées qui sont à la base de leur action changent également. Comme dans toutes les autres institutions, il est rare que des femmes aient occupé des postes importants dans les partis politiques. Plus il y aura de femmes dans les partis politiques, plus elles auront d'influence sur la composition des organes directeurs des partis et, par suite, sur le choix des candidats, la composition des organismes législatifs et, en dernier ressort, le gouvernement. Il n'est pas toujours nécessaire qu'une femme obtienne un certain poste, mais il est toujours important pour les femmes que la personne qui obtient cet emploi s'engage à défendre l'égalité des droits en faveur des femmes lorsque l'occasion l'exige.

Les partis politiques luttent non seulement pour des idées, mais encore pour certains intérêts économiques et sociaux. Ils parviennent à leurs fins lorsqu'ils peuvent faire concorder les intérêts avec les idées. Ils échouent si les idées élevées qu'ils prônent laissent l'opinion publique indifférente ou s'ils s'efforcent de promouvoir les intérêts égoïstes d'un groupe restreint. Il y a des partis dont les membres estiment qu'il vaut mieux maintenir la situation générale telle qu'elle est actuellement; il en est d'autres qui estiment que la nation a évolué trop rapidement et que certaines institutions de jadis ont été abandonnées de façon trop hâtive et devraient être rétablies; d'autres encore qui pensent que pour accomplir un réel progrès, il faudrait créer quelque chose d'assez nouveau ou de tout à fait nouveau. Vous choisirez le parti dont les idées correspondent le mieux aux vôtres. Une des questions que vous devrez vous poser avant de vous inscrire à ce parti ou de vous déclarer en sa faveur, est la suivante : quelle est la position de ce parti en ce qui concerne l'égalité des droits pour les femmes dans la famille, dans la société et dans l'Etat ?

Outre les partis politiques, il existe également des organisations qui s'occupent de façon plus spéciale de vos intérêts économiques et sociaux : syndicats, associations d'agriculteurs et de petites entreprises et autres, qui se consacrent à des fins et des intérêts plus particuliers. Les femmes qui estiment que les activités de ces groupements correspondent à leurs intérêts économiques ou autres, et qui s'y inscriront, renforceront l'influence des femmes sur la composition des cadres de direction de ces groupements et veilleront en même temps à ce que les problèmes qui intéressent surtout les femmes ne soient pas négligés.

VII

Les femmes dans l'exercice du droit de voter et de se présenter  
aux élections

En observant les gens et les événements, vous pouvez avoir des doutes curieux. Ainsi, vous avez le droit de voter, mais que pouvez-vous en tirer, vous, qui avez si peu de pouvoir ? Les femmes ont le droit de vote, mais partout, vous voyez des hommes aux postes importants : au Parlement, au gouvernement de votre pays, dans l'administration, dans la magistrature, parmi les maires et les conseillers municipaux, et dans les diverses commissions. Quand une femme occupe un poste public important, vous pensez qu'il s'agit là d'un fait assez exceptionnel. Lors des élections, vous voyez généralement beaucoup plus d'hommes que de femmes aller aux urnes.

Tout cela est peut-être vrai, mais cela ne prouve rien. Vous inaugurez une ère nouvelle. L'exercice d'un nouveau droit et d'une nouvelle obligation est une lourde responsabilité, et les débuts sont toujours difficiles. Seul, vous pouvez vous sentir faible, mais vous ne l'êtes plus si vous joignez vos forces à celles de centaines de milliers ou de millions de femmes qui exerceront les mêmes droits que vous. Plus vous négligerez d'exercer vos droits, plus vous serez faible; au contraire, plus vous exercerez vos droits, et à bon escient, plus vous deviendrez forte. Votre situation aujourd'hui n'est pas très différente de celle de la grande majorité des hommes autrefois, à l'époque où eux non plus n'avaient pas de droits. Il faut que vous appreniez vous-mêmes à exercer convenablement vos droits, comme les hommes l'ont fait et le font encore, afin de pouvoir jeter le poids de votre voix et de votre action dans la balance de la justice.

Il est vrai qu'une majorité écrasante d'hommes occupent les fonctions importantes. Mais, si vous exercez vos droits, cet état de choses changera comme il a changé dans beaucoup de pays. Il y a cinquante ans, il semblait ridicule d'imaginer une femme juge; aujourd'hui, cette pratique se répand dans un nombre de plus en plus grande pays. Il y a cinquante ans, les hommes se seraient opposés à ce que des femmes fassent la classe aux garçons dans les écoles publiques; aujourd'hui les femmes sont en majorité dans le corps enseignant des écoles primaires d'un grand nombre d'écoles secondaires de certains pays. Des femmes au Parlement, des femmes exerçant une profession libérale, des femmes dirigeant un

commerce : tout cela semblait fantastique il n'y a pas si longtemps; c'est un fait courant aujourd'hui. Tous ces gains ont été obtenus parce que des hommes et des femmes se sont consacrés au service de l'idéal de liberté et d'égalité. On vous a donné le droit et l'on vous demande de ne pas faire moins pour vous-même et vos filles que la génération précédente n'a fait pour elle-même et pour vous. La clé du succès est entre vos mains.

L'administration municipale est celle qui vous touche de plus près ; vous savez ce qui se passe dans votre village. Vous avez une opinion sur ce qu'il conviendrait de faire, sur ce qu'il faudrait améliorer. Vous voyez à l'oeuvre autour de vous les personnes responsables de tout ce qui concerne votre municipalité. Vous savez quelles sont celles qu'il faudrait maintenir à leur poste, celles qui devraient occuper un poste plus important et celles qu'ils serait préférable de remplacer. Vous vous sentez peut-être capable d'assumer une fonction publique. Vos voisins peuvent vous dire que vous êtes la personne qui conviendrait pour un certain emploi; Vous avez peut être une préférence pour un emploi où vous pourriez aider à surveiller les maisons d'accueil pour enfants, à améliorer le sort de ceux qui souffrent, à venir en aide aux vieillards ou aux invalides. Vous pouvez, au contraire, avoir des ambitions politique parce que vous connaissez ces questions. Au début, vous aurez quelque peine à vous faire une opinion sur les questions d'ordre national dans lesquelles vous avez une expérience personnelle moins directe, mais avec le temps vous apprendrez à les connaître mieux et votre expérience ne fera que s'accroître.

Quand vous exercez votre droit de vote, vous devez être au courant de certains faits politiques et techniques. Combien de représentants ou de conseillers faut-il élire ? Le scrutin est-il secret et exclut-il ainsi tout danger d'intimidation de la part de personnes haut placées ? Votre sécurité est-elle aussi protégée d'une façon ou de l'autre lorsque vous déposez votre bulletin de vote ? Quels sont les organismes dont les membres sont élus, et ceux dont les membres sont nommés ? Les élections ont-elles lieu par secteurs électoraux de faible importance dans lesquels sont élus les candidats qui obtiennent, soit une majorité de toutes les voix exprimées soit le nombre le plus élevé de voix ? Se font-elles



au contraire par secteurs électoraux importants dans lesquels les sièges sont accordés aux candidats selon le nombre de voix qu'ils ont reçues (représentation proportionnelle) ? Quel âge faut-il avoir pour pouvoir voter ou se présenter aux élections (l'âge d'éligibilité est souvent plus élevé) ? Quels groupes de personnes n'ont pas le droit de voter et pour quelles raisons ? Prend-on des mesures pour que le dépouillement des bulletins et la proclamation des candidats élus soient garantis contre les manœuvres illégales et la fraude ? Par quels moyens empêche-t-on que des personnes n'essaient de soudoyer, de corrompre ou d'influencer les électeurs pour les faire voter dans tel ou tel sens ?

Les lois électorales et parfois d'autres lois contiennent la réponse à toutes ces questions et à bien d'autres. Elles diffèrent souvent selon les divers organismes. Mais elles devraient toutes contenir certaines dispositions fondamentales sans lesquelles aucune expression sincère de la volonté du peuple n'est possible. Le vote devrait être universel, égal pour tous et par scrutin secret; les élections devraient avoir lieu périodiquement, pour permettre au corps électoral d'exprimer son opinion de temps à autre en toute liberté; de façon que le résultat des élections soit l'expression exacte de la volonté populaire. Il ne devrait être fait aucune discrimination contre les femmes. Les femmes devraient voter sur un pied d'égalité avec les hommes, avoir le droit, dans les mêmes conditions que les hommes, de se présenter aux élections et de siéger dans les commissions électorales qui contrôlent les élections.

ANNEXE :

Depuis la publication du document E/CN.6/141, le Secrétaire général a reçu, au sujet des programmes d'éducation politique, les renseignements suivants qui viennent s'ajouter à ceux des documents E/CN.6/25, E/CN.6/25/Add.1 et E/CN.6/141.

I. Australie

Le Commonwealth Office of Education publie des Current Affairs Bulletins. Les numéros des 20 juin et 1er août 1949 de cette publication traitent respectivement de la question du Parlement en action, et des raisons pour lesquelles on procède à des élections. Le premier décrit le mécanisme parlementaire et les motifs qui ont amené à l'adopter. Le deuxième explique le but d'une élection et compare le système électoral australien à ceux d'autres pays.

II. Etats-Unis d'Amérique

a) La League of Women Voters (Ligue des électrices) a publié plusieurs brochures et revues éducatives sur la formation des électrices en vue de leur participation aux affaires politiques, et notamment une brochure intitulée You can be the Life of the Party où l'on décrit différentes façons de participer plus activement à la vie des partis et de contribuer ainsi à la vie politique de la collectivité; une autre brochure, intitulée Let's have a Discussion explique la technique des débats; une troisième, Know Your Town Government, s'efforce de faire mieux connaître aux citoyens le travail des autorités publiques de leur localité.

b) La National Federation of Business and Professional Women's Clubs cherche à faire comprendre l'importance du vote, mais n'a pas appuyé de candidatures jusqu'en 1944, date à laquelle elle a annulé son ancienne règle et a commencé à militer en faveur de certaines candidatures. La Fédération a mis sur pied un programme de "vigilance politique" à l'usage de ses clubs. Les clubs ont été chargés de recueillir des renseignements sur les femmes qui seraient qualifiées pour remplir diverses fonctions. Elle a établi un programme en cinq points pour ses membres et les clubs doivent faire des rapports sur la façon dont leurs membres remplissent les conditions requises. En outre, la revue Independent Woman a publié à diverses reprises des articles très intéressants et ces articles ont été inclus dans les documents de "vigilance

politique" : un article intitulé How to Run for Public Office, qui a utilisé les réponses à un questionnaire dans lequel on demandait aux femmes occupant des emplois publics comment elles étaient parvenues à cet emploi, ainsi qu'un dépliant intitulé Twelve Tips to the Beginning Politician. Signalons également les articles suivants : To Endorse and Work For, Get into Politics up to your Ears, Women in Public Office tell Us, Women in Public Office Tell Us More, A Yardstick for Political Citizenship.

c) La Woman's Press, qui est la revue nationale de l'Union chrétienne de jeunes filles (Y.W.C.A.) a publié dans son numéro de novembre (1950) un article intitulé Education for Citizenship. L'auteur de cet article insiste sur la nécessité de donner une bonne formation civique et décrit certaines méthodes employées par l'Union pour l'éducation civique des femmes.

d) Le Public Affairs Committee vient de publier (avril 1951) sa brochure n° 171 intitulée Don't underestimate Woman Power (action commune des divers groupes). Cette brochure décrit ce que peuvent faire les groupements de femmes en conjuguant leurs efforts.

e) Le Service de l'enseignement des Etats-Unis a publié, sur la question des réunions publiques, deux études intitulées Choosing our Way (1939) et Education for Democracy (1935). Le premier expose un programme de réunions publiques patronné par le Service de l'enseignement et les résultats d'une enquête sur 431 réunions publiques tenues sous divers patronages. Le deuxième contient des suggestions sur la façon d'organiser des réunions publiques. En 1939, le Service de l'enseignement des Etats-Unis a publié un manuel pour la préparation des réunions publiques (Forum Planning Handbook), destiné aux groupements d'éducateurs et de dirigeants civiques, qui organisent des réunions publiques.

f) Le Bureau of Community Development de l'Université de Wisconsin a publié en 1948 un guide destiné aux jeunes électeurs : A Guide for Young Voters. Cette brochure, rédigée principalement pour les électeurs du comté de Dave, insiste sur le fait que c'est en participant à l'administration locale que l'on peut le mieux se préparer à bien comprendre les affaires nationales et internationales et à y participer.

### III. UNESCO

Le Centre d'information du Département de l'éducation de l'UNESCO a publié en 1950 une bibliographie choisie concernant la lutte contre l'analphabétisme. Cette bibliographie contient notamment les ouvrages suivants, qui ont trait à l'éducation civique :

a) Un Handbook for Social Education Camps, publié par le Département de l'enseignement des Provinces centrales et de la Province de Bérar (Inde). Le 1er mai 1948, le Gouvernement des Provinces centrales et de la Province de Bérar a entrepris une vaste campagne d'éducation sociale s'adressant aussi bien aux femmes qu'aux hommes; et visant surtout :

- i) A lutter contre l'analphabétisme, et
- ii) A fournir aux adultes les éléments d'une "plus large éducation civique et sociale", notamment en ce qui concerne l'hygiène, les activités communautaires et l'esprit civique.

En mai et juin 1948, des stages d'éducation sociale de six semaines ont été organisés dans 451 camps bien choisis. Le manuel en question doit servir de guide aux moniteurs rémunérés et aux travailleurs bénévoles qui s'occupent des activités de ces camps.

b) L'Advisory Committee on Education in the Colonies du Colonial Office de Grande-Bretagne a publié une brochure intitulée Education for Citizenship in Africa.

En 1946, l'Advisory Committee a institué une sous-commission chargée d'étudier spécialement les moyens d'utiliser l'éducation (scolaire ou non) en vue de la formation civique. L'idée directrice de son rapport est que "l'accession à un plus haut degré de conscience sociale" doit constituer l'objectif central de l'éducation des masses et que "l'éducation doit s'accompagner de progrès correspondants dans le sens des responsabilités politiques". Les parties consacrées à l'éducation civique des adultes illettrés et ex-illettrés présentent un intérêt particulier. Parmi les pratiques recommandées, il faut citer la participation des intéressés à l'administration locale, le recours systématique aux groupes de discussion, aux films et à la radio, ainsi que la mise au point de textes de lecture appropriés destinés aux adultes qui viennent d'apprendre à lire, notamment des journaux et des brochures.